

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00006

CONVENTION POUR L'EXPOSITION « JACQUES VILLEGLE « MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 02 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Daniel JACQUEMET, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 02 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20151214-D20160000610-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016

CONVENTION POUR L'EXPOSITION « JACQUES VILLEGLE « MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

En écho avec sa collection conséquente dans laquelle figurent plusieurs œuvres illustrant le Nouveau Réalisme (Arman, Spoerri, Villeglé, Hains...), le Musée consacre une exposition monographique à l'artiste Jacques Villeglé, du 04 mars au 22 mai 2016, dans sa plus grande salle d'exposition. Jacques Villeglé se propose de solenniser cet espace central, en cette année 2016 qui sera également celle du 90^{ème} anniversaire de l'artiste, en revenant sur son passé et en intitulant son exposition « Mémoires ».

Une convention entre l'artiste et la collectivité est proposée afin de définir les modalités d'organisation et de réalisation du projet, ainsi que les prises en charge en matière de production, de montage, de communication, d'édition de catalogue..., notamment :

- le montage et l'installation des œuvres au sein du Musée (prévue du 1^{er} au 15 février 2016),
- l'engagement de l'artiste à venir au Musée pour un aller-voir, puis pour le montage et l'installation des œuvres avec les deux personnes qui l'assistent dans ce projet ; ses conditions posées à la réalisation de l'exposition, notamment dans les prestations techniques et intervenants dans la réalisation des œuvres et installations ; ses accords aux modalités de travail avec le Musée,
- les prises en charge par le Musée en tant qu'organisateur de l'exposition (frais liés au transport, hébergement, préparation et montage, démontage de l'exposition, catalogue).

La convention est proposée sur la durée du projet, dont la date de fin est calée sur la date du retour des œuvres après le démontage de l'exposition et se poursuit dans la durée de la communication/promotion, puis l'archivage/mémoire de l'exposition.

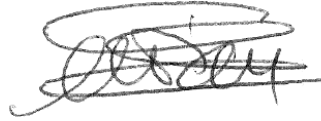
Le projet de convention est joint au rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de partenariat du Musée d'Art Moderne et Contemporain avec l'artiste Jacques Villeglé pour l'exposition qui lui est consacrée,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU